



Paris, le 06 juin 2013

**Sébastien SIHR**  
Secrétaire Général

**A**

**Monsieur Bernard LEJEUNE**  
**Directeur Adjoint de Cabinet**  
Ministère de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Directeur Adjoint,

Le ministère de l'Education Nationale a accepté d'ouvrir des discussions sur les conditions de travail et de rémunération des enseignants mis à la disposition des établissements et services médico-sociaux et de santé, ce dont nous nous félicitons.

Nos collègues subissent en effet depuis quelques années sur le terrain les conséquences d'une réglementation inadaptée et obsolète, qui ne tient pas compte des importantes évolutions qui ont marqué ce secteur, et a conduit à des inégalités de traitement, voire des pertes sèches de rémunération. Ce constat semble maintenant largement partagé.

**Le SNUipp-FSU souhaite que soient notamment abordés, dans ces discussions, les points suivants :**

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Clarification des obligations de service pour l'ensemble des personnels enseignants exerçant dans les établissements et services médico-sociaux et de santé ;

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Prise en compte des nouvelles missions (élaboration et mise en œuvre du PIA, scolarisation à temps partagés, coopération avec les écoles ordinaires, relations avec les familles, recherche et suivi des stages...);

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Compensation des pertes de rémunérations induites par le non-paiement des heures de coordination et de synthèse ;

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Prise en compte des temps de déplacements, notamment dans les services ;

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Situation des coordinateurs pédagogiques (décharge, rémunération, conditions de travail...).

Par ailleurs, d'autres sujets devraient être évoqués et faire l'objet, le cas échéant, de mesures spécifiques. C'est le cas notamment de la situation des enseignants référents, des référents scolarité, des enseignants affectés dans les ULIS, des enseignants affectés dans les établissements du secteur hospitalier...

Nous souhaitons que cette négociation s'engage au plus vite, et nous sommes bien entendu prêts à y participer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Adjoint, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Sébastien SIHR**